

Une free party écourtée en Crau

Vingt-cinq gendarmes sont intervenus hier pour déloger près de 200 fêtards. Les éleveurs souhaitent la fermeture du site

Arrivés avec 70 véhicules devant la bergerie du lieu-dit "le nouveau carton", en plein cœur des 8 000 hectares de réserve naturelle de Crau, sur les coussouls de Saint-Martin, près de 200 fêtards se sont installés en soirée samedi. Comme pour chaque "free party" ils ont répondu spontanément à une invitation lancée par leurs réseaux, et se sont acquittés d'une petite participation. "On fait toujours ça s'il y a une saisie, ou s'il faut qu'on paie une amende!" Les organisateurs de la soirée devront déboursier le pécule car, à 9 heures hier, les gendarmes sont intervenus. L'alerte a été donnée à 8 h. L'éleveuse d'ovins, locataire du Conseil général, qui a l'habitude de placer ses bêtes dans cette bergerie tous les mois de mars, entrant en contact avec Rémy Benson, président départemental de la fédération ovine des éleveurs.

La veille, ce dernier avait glissé deux mots aux autorités lors de la visite du préfet Michel Cadot. "Cela fait des années que je le demande, mais là je suis déterminé à me battre pour que les accès à la Réserve soient fermés. Je sais que cela va être difficile parce que nous sommes sur les communes d'Arles, St-Martin de Crau, Istres, Fos et Entressen, mais s'il y avait des barrières, ceux qui les franchissent seraient au moins, déjà, en infraction." Le président, éleveur lui-même, souhaiterait un accès exclusif aux seuls ayant-droit: "les chasseurs, les éleveurs et leurs représentants."

Hier, en compagnie d'Axel Wolff, conservateur de la Réserve naturelle et agent de la police



Les gendarmes sont intervenus à 9 heures pour déloger les participants de la "free party". À midi les derniers sur le site, dont les identités avaient été relevées, s'attachaient à nettoyer les abords de la bergerie.

/ PHOTOS VALÉRIE FARINE

de l'Environnement, Rémy Benson a notamment déploré l'attitude de certains. "Regardez, ils se disent ornithos, viennent en voiture pour photographier les oiseaux, et ne préviennent pas quand il y a une rave devant eux!"

Depuis 2011, et deux rassemblements importants - dont un ayant réuni 4 000 participants - ce sont des petits événements qui ont lieu quasiment tous les 15 jours, mais celui d'hier mar-

quait, selon les observateurs, un retour à des fréquentations considérables. Après 2011, les premières condamnations étaient tombées, huit organisateurs écopant, notamment, de 1 500 € d'amende chacun, avec saisie de matériel.

Hier 25 gendarmes sont intervenus pour déloger, dans le calme, les participants qui occupaient illégalement la bergerie (devenue dance floor) et le domaine public de la Réserve. Les

organisateurs se sont faits connaître dès l'arrivée des forces de l'ordre. Plusieurs unités de la compagnie de gendarmerie d'Arles ont été déployées (2 pelotons de surveillance et d'intervention, 2 brigades territoriales et une équipe de la brigade de recherche d'Arles) pour contrôler systématiquement les participants et, selon les résultats de tests d'alcoolémie, les astreindre à quitter le site ou rester le temps du dégrisement. Une saisie de matériel a été opérée. A midi, les derniers occupants arpentaient le site avec des sacs poubelle pour nettoyer. Un local attendant ayant été tagué, Rémy Benson voulait s'assurer que certains (venus majoritairement de la région) reviendraient pour remettre en état. Il appartient désormais au Parquet de poursuivre. Des plaintes ont été déposées.

Julie ZAOUÏ

LE SITE

Une richesse naturelle remarquable



Axel Wolff. / PHOTO V.F.

"Non mais, franchement, on gêne personne!" Parmi les participants (une vingtaine d'années en moyenne) les derniers à partir se disaient dépités. Dans le désert de la Crau, faute certainement d'information, ils se croient seuls. Parce qu'il n'y a pas de voisin, ils se demandent qui ils gênent dans leurs rassemblements musicaux. "C'est sûr qu'il n'y a personne, mais si la zone est en réserve naturelle c'est qu'elle offre un habitat naturel très fragile et une faune très rare. Il y a ici, par exemple, la seule population d'alouettes calandres et ce genre de rassemblement constitue une perturbation inacceptable sur une réserve", a précisé Axel Wolff.

